Quand des radicaux pensent

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 215

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027527

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

diennement les travailleurs des environs, elle reçoit les écoliers et les étudiants de toute la région, elle distribue sa presse et par là son « idéologie », elle offre ses services sociaux et ses équipements culturels ou sportifs. Elle est le lieu de la concentration économique, elle est le siège des centres de décision. Quelle est dans un tel « champ de forces » l'autonomie réelle d'une commune-dortoir au sein d'une agglomération urbaine ? Quelle est la réalité du pouvoir local soumis à de telles influences ?

Il peut arriver encore que la régionalisation soit la matérialisation d'un « projet politique ». Encore faut-il cependant qu'un tel projet pré-existe. Encore faut-il, dans le meilleur des cas, qu'il soit élaboré et accepté par la collectivité concernée ! Il est bien clair que la régionalisation sera très rarement la conséquence d'une seule cause. Les situations en cette matière sont toujours complexes. Dans ces perspectives, quelles seront les lignes de force déterminantes pour l'avenir du Jura ?

Questions et sujets d'inquiétude

Première critique fondamentale à la réforme proposée : l'absence de tout projet politique global qui lui donne un contenu et un sens. On n'y trouve en effet aucune référence au système économique dans lequel nous vivons et qui détermine tout développement régional. Bref, l'absence de contestation du système économique fondé sur la rentabilité maximum et l'exploitation des régions marginales rend inopérantes les déclarations de « bonnes intentions ».

Que penser en outre de là contradiction entre le partage et la dilution du pouvoir politique et la concentration du pouvoir économique ?

On peut encore se demander si la régionalisation ne va pas simplement déplacer les problèmes d'un échelon géographique. Au lieu d'avoir des communes en difficulté on aura des régions en difficulté, au lieu d'avoir des communes « pauvres » on aura des régions « pauvres » ! La ségrégation sociale au niveau du territoire ne sera pas pour autant supprimée, elle sera au contraire élargie et institutionnalisée.

Pour le Jura enfin on peut craindre que l'accent mis à court terme sur la régionalisation ne signifie la disparition de son identité et son écartèlement définitif et irréversible entre les pôles urbains extérieurs. C'est en particulier en référence à ce dernier point que la régionalisation est intimement liée au statut futur du Jura.

Régionalisons d'abord et la question jurassienne ne se posera plus puisque le Jura n'existera plus ! Tel est certainement le vœu de certains. Tous les mouvements sincèrement attachés à l'unité du Jura semblent heureusement vouloir désamorcer la bombe avant qu'elle n'éclate !

VAUD

Quand des radicaux pensent

Le « Bulletin du Cercle démocratique de Lausanne » publie les articles des têtes radicales locales. C'est de très haut niveau. Par exemple, dans le numéro 2, signée Alain Favre, conseiller communal, cette interprétation de la guerre au Vietnam, où est fortement affirmé le droit des Etats-Unis à exploiter le monde:

(...) « La directive constante et obligatoire pour les communistes de tout pays émise par le 6e Congrès du Komintern de 1928 est toujours valable:

» Pour hâter la fin du capitalisme, pour la victoire dans la lutte finale, rendons-nous compte que la machine, instrument du capitalisme, ne se nourrit pas seulement d'hommes, mais aussi de matières premières.

» Or, celles-ci sont répandues par tout le monde. En priver l'économie capitaliste, c'est conduire rapidement cette économie à un état de crise, d'où troubles sociaux, crises, etc. C'est exactement ce qui se passe en ce moment au Vietnam; on veut priver les USA du potentiel de matières premières que possède l'Indochine » (...)

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

La presse du samedi

Plusieurs quotidiens de Suisse alémanique publient le samedi un numéro volumineux avec des annexes variées. La « Neue Zürcher Zeitung » ne dépasse jamais 64 pages (numéro daté du dimanche), mais le 11 février le « Bund » (Berne) remettait à ses lecteurs un numéro de 84 pages et la « National Zeitung » (Bâle) de 80 pages. Le « Tages-Anzeiger » (Zürich) joint même un illustré à cette édition, comme certains journaux étrangers. Cette presse de fin de semaine, où la publicité est abondante, contient des commentaires et des études en général fort bien étoffés et permettant de compléter utilement les informations courantes. Les lecteurs alémaniques, privés d'une importante presse dominicale, ont malgré tout de la lecture jusqu'au lundi matin.

— C'est la culture qui domine « AZ-Tribüne » (9-10. 2) cette semaine. Hans Rudolf Hilty parle de Brecht, à l'occasion du 75e anniversaire de sa naissance, et une page entière est consacrée au Festival du film suisse à Soleure.

L'isolement du TF

— Dans « Die Weltwoche » (6), Roberto Bernhard, l'informateur sur la Romandie de nombreux journaux alémaniques, présente le Tribunal fédéral dont le siège, dans le parc de Mon-Repos, à Lausanne, ne signifie pas que l'on s'y repose ainsi que le titre le rappelle (Mon-Repos ist kein Ruhekissen). L'auteur note que les contacts sont plutôt rares entre les juges et le personnel du Tribunal, d'une part, et la population lausannoise, d'autre part.

En page documentaire, nous trouvons des extraits du reportage du journaliste soviétique Pawel Naumow, rédacteur en chef des « Temps nouveaux », de passage dans notre pays à fin novembre 1972.